

P

PREMIÈRES

SYNTHÈSES

L'OPINION DES FRANÇAIS DÉBUT 1994 FACE AUX DIFFÉRENTES FORMES POSSIBLES DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Début 1994, 55% des Français croyaient en l'efficacité d'un développement du travail à temps partiel pour réduire le chômage et 42% estimaient qu'une réduction généralisée pouvait créer des emplois. Ce sont les chômeurs ou anciens chômeurs, les étudiants et les salariés en emploi temporaire qui sont le plus favorable à cette dernière mesure tandis que les femmes ont une préférence pour le temps partiel. Une majorité des personnes actives seraient prêtes à accepter une diminution de revenu associée à cette réduction. Dans six cas sur dix, elles l'assortissent de conditions portant notamment sur l'embauche de chômeurs ou le niveau de la compensation salariale.

La question de la réduction et de l'organisation du temps de travail sous ses différentes formes a donné lieu à un large débat au cours de l'année 1993. Des scénarios intégrant une baisse de la durée du travail ont été étudiés, dans le cadre de l'élaboration du XIème Plan et dans des études ultérieures (1). Parallèlement, pour limiter les licenciements dans des entreprises en difficulté, se développaient des pratiques dites de «partage du travail», combinant ajustements de salaires et réduction du temps de travail (2). La préparation de la Loi Quinquennale sur l'Emploi s'est en

(1) Voir notamment, *Lettre de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques* : «Veut-on réduire le chômage ? », n°112, mars 1993; *Premières Synthèses* : «Trois simulations de politique économique pour l'emploi en Europe», n°44, mars 1994, MTEFP-DARES.

(2) *Premières Synthèses* : «Les expériences d'ajustement des salaires et de «partage du travail»», n°43, février 1994, MTEFP-DARES.



partie inscrite dans ce débat. La Loi a mis en oeuvre des dispositions relatives à l'annualisation des horaires de travail, au développement du temps partiel et à la relance de négociations sur le temps de travail.

Dans ce contexte, il est apparu intéressant de poser quelques questions relatives à la durée du travail et à l'arbitrage entre temps de travail et revenu dans l'une des rares enquêtes généralistes destinées à connaître l'opinion des Français sur leurs conditions de vie et leurs aspirations, enquête réalisée chaque année par le CREDOC (encadré 1). Les réponses recueillies doivent être replacées dans le contexte d'inquiétude globale face au chômage, caractéristique de la conjoncture à la fin de l'année 1993 (3).

Pour une majorité de Français, la réduction du chômage passe davantage par le temps partiel que par une réduction généralisée du temps de travail

55 % des Français estiment que le développement du temps partiel peut effectivement réduire le chômage (4) (tableau 1). 42 % pensent qu'une mesure généralisée de réduction de la durée du travail (RDT) créerait des emplois. Ceci va de pair avec une confiance relativement faible dans les

(3) Résultats de l'enquête CREDOC : Le chômage, le système d'indemnisation et les politiques d'emploi, vus par les Français en fin 1993, mars 1994 - Les opinions des français face au chômage et aux politiques d'emploi au début 1994, juillet 1994; Premières Synthèses : «L'opinion des Français sur le chômage, l'indemnisation des chômeurs et les politiques d'emploi à la fin 1993», n°51, mai 1994, MTEFP-DARES.

(4) Une question sur le temps partiel avait été posée en 1992 mais n'était pas exactement formulée dans les mêmes termes. En 1992, la question était : «Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel réduirait le chômage?». En 1993-1994, elle devient : «Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage?». En 1992, 65 % des Français pensaient que le temps partiel réduirait le chômage.

Encadré 1

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Chaque année, le CREDOC mène une enquête d'opinion sur «Les conditions de vie et les aspirations des Français». La DARES finance la partie de cette enquête qui comprend des questions sur l'opinion des Français sur le chômage, l'indemnisation des chômeurs et l'appréciation des mesures de politique d'emploi. Certaines questions changent chaque année: ainsi, l'enquête 1993 présente notamment des questions nouvelles sur le travail à temps partiel et la réduction du temps de travail, dont l'exploitation fait l'objet de la présente publication. D'autres questions étaient déjà posées auparavant mais leur formulation a été modifiée.

L'enquête a été effectuée en décembre 1993 et janvier 1994 auprès d'un échantillon de 2 001 personnes de nationalité française, âgées de 18 ans et plus, et sélectionnées selon la méthode des quotas. Ceux-ci sont calculés d'après le recensement de 1990. Afin d'assurer la représentativité des résultats, un redressement a été effectué à partir des variables âge, sexe, profession, taille d'agglomération.

mesures traditionnelles de politiques d'emploi. Un peu plus d'un Français sur deux estime que la mise en oeuvre d'une réduction du temps de travail devrait être laissée à la libre appréciation des entreprises et non pas leur être imposée.

Un actif occupé sur deux prêt à accepter une diminution de revenu en cas de réduction du temps de travail, mais sous certaines conditions

53 % des personnes en activité accepteraient une diminution de leur revenu en cas de réduction généralisée de la durée du travail. Parmi celles-ci, 21 % répondent simplement oui et 32 %, soit 6 personnes sur 10, ne l'envisagent qu'à certaines conditions : qu'on embauche des chômeurs ou que la diminution du salaire soit faible étant les plus fréquemment citées. Cette attitude est d'autant plus remarquable que 79 % des actifs estiment que leur niveau de vie s'est détérioré depuis dix ans. Les deux tiers des actifs interrogés marquant plutôt leur préférence pour une amélioration du pouvoir d'achat n'ont toutefois pas un intérêt prioritaire pour une augmentation de leur temps libre. C'est donc bien dans la perspective de lutter contre le chômage que la RDT assortie d'une réduction de revenu recueillerait leur assentiment.

Par ailleurs, parmi les salariés à temps plein qui déclarent ne pas souhaiter travailler à temps partiel, près d'un sur deux accepterait néanmoins de travailler 20 % de moins par semaine avec une diminution de 10 % de leur salaire (5). Ce type de compensation avantageuse suscite logiquement davantage d'intérêt qu'un passage au temps partiel, s'effectuant en général avec une réduction de salaire proportionnelle au temps non travaillé (6).

Le poids de l'expérience du chômage et de la précarité

Les chômeurs ont une opinion majoritairement positive tant sur l'impact du développement du temps partiel que sur celui de la réduction généralisée du temps de travail pour créer des emplois (tableau 1).

Toutes choses égales par ailleurs, les Français qui sont, ou ont été,

(5) Les questions ne sont pas reprises dans le tableau 1. La première question est la suivante : «Si votre employeur l'acceptait, souhaiteriez-vous travailler à temps partiel, avec une diminution de votre salaire?». A ceux qui ont répondu «non», on pose une deuxième question : «Mais seriez-vous prêt(e) à travailler un jour de moins par semaine (à 80 %), si votre salaire n'était diminué que de 10 %?».

(6) Certains accords ou régimes particuliers prévoient une réduction non proportionnelle du revenu notamment dans la Fonction Publique.

Tableau 1
Réponses aux questions sur la durée du travail par catégorie de Français

En pourcentage

Questions	Ensemble des français	Ensemble des actifs occupés	Actifs salariés	Actifs non salariés	Chômeurs	Etudiants	Retraités	Autres inactifs
Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire du travail. A votre avis une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ?								
- oui	41,5	38,6	40,0	31,5	51,8	53,3	39,8	41,2
- non	58,5	61,4	60,0	68,5	48,2	46,7	60,2	58,8
Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt ...?								
- obliger les entreprises à appliquer la mesure	45,6	44,1	47,2	28,0	53,6	54,5	42,8	45,2
- laisser aux entreprises le choix d'appliquer la mesure	54,4	55,9	52,8	72,0	46,4	45,5	57,2	54,8
Dans le cas d'une mesure générale de réduction de la durée de travail (c'est-à-dire appliquée à l'ensemble des salariés), quelle solution vous paraîtrait préférable ?								
- diminuer la durée quotidienne du travail (moins d'heures de travail par jour)	25,1	22,6	20,6	33,1	22,2	24,4	28,4	30,5
- diminuer la durée hebdomadaire de travail (gagner une journée par semaine)	52,7	51,9	54,4	38,6	57,4	51,9	53,6	50,5
- diminuer la durée annuelle de travail (plus de congés)	22,2	25,5	25,0	28,3	20,4	23,8	18,0	19,0
Pensez vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage ?								
- oui	55,5	52,0	52,4	50,8	60,8	60,9	57,0	57,9
- non	44,5	48,0	47,6	49,2	39,2	39,1	43,0	42,1
Quelle est votre préférence entre ?								
- une amélioration de votre pouvoir d'achat		65,8	66,0	64,3				
- un temps libre plus long		34,2	34,0	35,7				
Si pour lutter contre le chômage on proposait une mesure générale de réduction de la durée du travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?								
- oui		21,1	22,0	16,2				
- oui, mais à certaines conditions		32,2	35,8	13,3				
- non		46,7	42,2	70,5				

Source CREDOC. Calculs CREDOC, MTEFP-DARES.

personnellement confrontés au chômage ou à des emplois peu stables pensent plus souvent que les autres que la réduction généralisée du temps de travail peut créer des emplois (encadré 2 et tableau 2). Ainsi l'influence des difficultés rencontrées pour trouver un emploi, le conserver ou en acquérir un plus stable apparaît extrêmement forte sur les opinions vis à vis du temps de travail. Avoir connu le chômage dans les dix dernières années amène davantage à croire à l'ef-

ficacité de la RDT que le fait d'avoir été au chômage au cours des douze derniers mois ou de se sentir actuellement menacé de chômage. Ceux qui ont été fréquemment au chômage croient, en outre, plus que les autres, à l'impact de ces mesures de RDT. D'après les chômeurs ou anciens chômeurs, pour que la réduction généralisée du temps de travail se traduise par des créations d'emploi, il faudrait, toutefois, en imposer l'application aux entreprises. L'expérience fré-

quente du chômage conduit aussi à accepter davantage qu'une réduction du temps de travail se traduise par une diminution de revenu.

Les salariés intérimaires ou sous contrat à durée déterminée apparaissent eux aussi plus confiants que les autres salariés en l'impact de la RDT sur l'emploi et accepteraient également une baisse de rémunération.

Les personnes travaillant à temps partiel croient également à l'influence possible d'une réduction généralisée

Tableau 2
Influence des caractéristiques individuelles sur les opinions émises
par l'ensemble des Français (1)

	Le temps partiel peut réduire le chômage	La RDT créerait des emplois	La RDT créerait des emplois s'il y a obligation d'application
Sexe			
Homme	réf		réf
Femme	+++		++
Age :			
18-24 ans		--	
25-29 ans		réf	réf
30-39 ans			
40-49 ans			++
50-59 ans			
60-69 ans			
Fréquence du chômage depuis 10 ans :			
1 fois			++
2 fois		+	+
3 fois et plus		réf	réf
Non			
Niveau du diplôme :			
Aucun diplôme		+	
CEP		réf	
BEPC	réf	réf	
Bac, brevet supérieur			
Université, grandes écoles	+	+++	
Revenu annuel du foyer :			
Moins de 65 000F			
65 000-84 999F	-		
85 000-99 999F			++
100 000-119 999F			
120 000-149 999F			
150 000-199 999F	réf	réf	réf
200 000-249 999F			
250 000F et plus		--	
Catégorie Socio-professionnelle :			
Cadre, profession libérale			
Profession intermédiaire			+
Employé			+
Ouvrier			++
Exploitant agricole			
Artisan, commerçant, chef d'entreprise			
Étudiant			++
Retraité			réf
Autre inactif			
Appartenance à une association :			
Oui	+	++	
Non	réf	réf	
Evolution du niveau de vie personnel :			
Beaucoup mieux			+
Un peu mieux			++
Pareil		+	réf
Un peu moins bien		réf	réf
Beaucoup moins bien			

(1) La formulation complète des questions figure dans le tableau 1.

Lecture du tableau : Ce tableau est issu d'un modèle économétrique du type LOGIT.

(+) signale un lien positif significatif (toutes choses égales par ailleurs) entre la variable explicative et l'opinion émise, (++) indique que le lien est très significatif, (+++) encore plus significatif, (-) signale un lien négatif, (- -) très négatif, (- - -) encore plus négatif.

Exemple : +++ pour la ligne 1 dans le tableau 2 signifie que le fait d'être une femme, toutes choses égales par ailleurs, amène à répondre très favorablement à la question: le temps partiel peut réduire le chômage.

Réf : modalité de référence, à partir de laquelle on mesure des déviations (cf encadré 2).

du temps de travail. On peut interpréter cette attitude de deux façons. Pour les personnes qui subissent le temps partiel faute de mieux, la croyance aux bienfaits d'une réduction collective du temps de travail pourrait avoir pour origine, comme pour les autres individus confrontés à des problèmes d'emploi, la peur du chômage et l'es-pérance d'une meilleure répartition du travail. A l'opposé, les personnes satisfaites de ne pas travailler à temps plein peuvent voir la RDT comme une généralisation de leur cas personnel et la juger ainsi favorablement.

Clivages sociaux, clivages culturels

Comme les chômeurs, les étudiants pensent davantage que la réduction du temps de travail devrait créer des emplois, et ils sont partisans de voir son application imposée largement. Les retraités et les autres inactifs n'ont pas une opinion distincte de la moyenne sur l'efficacité d'une mesure de RDT pour créer des emplois. Par contre, ils penchent davantage du côté du libre choix.

Les salariés d'exécution (au sens large) ont une opinion peu tranchée quant à l'influence de la RDT sur la création d'emplois. Cependant ils préféreraient voir l'application de cette mesure imposée car, pour eux, l'obligation est une condition de l'efficacité du dispositif. Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être ouvrier conduit à être le plus chaud partisan de l'obligation. Les professions intermédiaires et les employés se prononcent également en faveur de cette option, quoique d'une façon moins massive.

Les cadres supérieurs s'opposent nettement aux autres salariés. Favorables au libre choix, ils se rapprochent des professions libérales et des autres personnes à leur compte. Ainsi pour les non salariés, qu'ils soient exploitants agricoles, chefs d'entreprise, commerçants ou artisans, réduire collectivement le temps de travail ne créerait vraisemblablement pas

LES MODÈLES LOGIT

Dans une étude sur le comportement des individus, les pratiques étudiées sont le plus souvent de nature discrète, qualitative. Le recours à une analyse économétrique d'un type particulier est alors nécessaire pour isoler les effets d'une variable «toutes choses égales par ailleurs» (on parle aussi de séparation des effets).

Dans les modèles LOGIT, la variable à expliquer est une variable dichotomique, qui prend comme valeurs 0 ou 1. Les variables exogènes ou variables explicatives sont des variables de trois types : continues, continues regroupées en classe (discrétisées) ou qualitatives.

Le modèle LOGIT à estimer est un modèle pour lequel la fonction de répartition est celle de la loi logistique.

Pour chacune des variables explicatives discrétisées, il faut définir une modalité de référence. En effet, les modalités introduites pour représenter la variable ne sont pas indépendantes puisque leur somme vaut 1, quel que soit l'individu. Il faut donc éliminer une des modalités. Cette modalité non introduite dans le modèle a un coefficient égal à 0 par convention et on considère qu'elle représente une situation de référence, à partir de laquelle on mesure des déviations. Aucune règle stricte n'existe à ce sujet, mais on choisit communément celle dont l'effectif est le plus élevé.

Pour que les résultats soient significatifs, il faut travailler sur des échantillons suffisamment grands, ce qui exclut de faire des analyses sur des populations trop spécifiques (ex: étudiants, actifs non salariés, etc).

On a défini 4 populations emboîtées sur lesquelles des modèles LOGIT ont été appliqués:

- celle de l'ensemble des français (échantillon de 2 001 individus);
- une population sans les retraités (échantillon de 1 541 individus);
- la population des actifs occupés (échantillon de 960 individus);
- celle des salariés (échantillon de 786 individus).

Les résultats les plus significatifs sont présentés dans les tableaux 2 et 3.

Les modèles testés sur les personnes directement concernées, à savoir les actifs, donnent des résultats plus clairs que ceux testés sur l'ensemble de la population. Les questions les plus significatives au regard du modèle concernent l'arbitrage entre temps libre et pouvoir d'achat et l'acceptation ou le refus d'une diminution de revenu associée à une réduction du temps de travail. Les questions relatives à l'efficacité des mesures de réduction du temps de travail, réduction généralisée ou temps partiel, donnent des résultats moins stables. Ces caractéristiques des modèles sont liées au fait que les questions qui portent directement sur la situation personnelle des individus amènent des réponses plus tranchées que les questions d'opinion générale.

Avertissement de lecture : dans le texte, quand on lira telle catégorie pense que... cela voudra dire le fait d'appartenir à telle catégorie, amène toutes choses égales par ailleurs, à penser que...

d'emploi. Si ce type de mesure était mis en oeuvre, ils souhaiteraient que son application soit laissée au libre choix des entreprises. En outre, ils ne croient pas non plus beaucoup à l'efficacité du temps partiel pour réduire le chômage.

Toutes choses égales par ailleurs, les diplômés de l'enseignement supérieur tendent à juger bénéfique l'impact éventuel d'une mesure de RDT sur l'emploi. Les adhérents d'associations ont également une opinion favorable.

Les femmes, comme les personnes qui ont du mal à concilier vie privée et vie professionnelle, et les 50 à 59 ans penchent au contraire, davantage du côté de l'obligation. Craignant souvent de perdre leur emploi, les salariés de plus de 50 ans valorisent l'intervention des Pouvoirs Publics. Pour eux, les dispositifs de cessation anticipée d'activité et d'accompagnement

des plans sociaux sont des mesures protectrices. Elles leur permettent soit de conserver un emploi à temps partiel, soit d'obtenir un statut social reconnu, celui de préretraité.

Les femmes croient davantage en l'influence du temps partiel et aspirent à plus de temps libre

Les femmes croient, davantage que les hommes, que le développement du temps partiel pourrait réduire le chômage. C'est sur la réponse à cette question que les deux sexes s'opposent le plus.

Elles préfèrent plus souvent que leurs homologues masculins un temps libre plus long à une amélioration du pouvoir d'achat. Plus que les hommes, elles se prononcent en faveur de modalités de réduction d'horaires qui diminuent le temps de travail hebdomadaire. Leur préférence va à la semaine de quatre jours. Les hommes,

quant à eux, aimeraient plutôt voir s'accroître le nombre de leurs jours de congés. Ces opinions illustrent le poids des femmes dans le travail à temps partiel et les difficultés qu'elles rencontrent à concilier leur temps de travail et celui consacré à leurs enfants, aux tâches domestiques et aux loisirs.

Le fait de travailler à temps partiel s'accompagne toutefois d'une préférence pour le pouvoir d'achat et du refus d'une baisse de salaire au delà de ce qui a déjà été accepté. Ainsi les femmes qui travaillent à temps partiel et qui ont donc déjà un revenu proportionné à leur temps de travail réduit ont une préférence pour le pouvoir d'achat. Raisonner «toutes choses égales par ailleurs» apparaît ici particulièrement intéressant. Les femmes souhaitent d'une manière générale un développement du temps partiel. Mais celles qui y sont déjà ne veulent pas voir leur revenu diminuer.

Hommes et femmes apprécient au contraire de façon à peu près identique l'impact d'une réduction généralisée du temps de travail sur l'emploi et leurs opinions convergent aussi sur l'acceptation ou le refus d'une baisse de revenu liée à la diminution du temps de travail. En revanche, les femmes sont plus nombreuses à penser qu'une telle mesure doit revêtir un caractère d'obligation pour les entreprises afin de créer des emplois.

Accepter ou non une diminution de revenu : tout dépend de la situation financière et sociale

Le revenu du foyer n'a pas d'influence sur l'opinion émise à propos de l'efficacité de la RDT pour créer des emplois. Par contre, il pèse sur l'arbitrage souhaité entre temps libre et pouvoir d'achat et sur l'acceptation ou le refus d'un ajustement des revenus.

Les deux tiers des Français exerçant une activité préfèrent une amélioration du pouvoir d'achat à une augmentation de leur temps de loisir. Cette position est partagée par toutes les catégories d'actifs. Elle est encore plus affirmée chez les ouvriers. La préférence pour le pouvoir d'achat est plus forte chez les personnes qui ont le sentiment d'une détérioration de leur niveau de vie depuis une dizaine d'années et chez celles qui déclarent s'imposer des restrictions dans leur consommation.

La préférence relative pour le temps libre se manifeste chez les bénéficiaires de hauts revenus (au moins 200 000 francs de revenu annuel dans le foyer) et pour ceux qui ont l'impression que leur niveau de vie s'est un peu amélioré. Elle est également le fait de personnes qui ont du mal à concilier vie privée et vie professionnelle et ont sans doute l'impression de manquer de temps. Ce sont d'ailleurs les deux facteurs qui conduisent aussi à accepter une baisse de revenu qui serait associée à une mesure de RDT.

Les personnes percevant les plus bas revenus (revenu annuel inférieur

Tableau 3

Influence des caractéristiques individuelles sur les modalités de réduction du temps de travail préférées par l'ensemble des actifs

	Travailler moins d'heures par jour	Gagner une journée par semaine	Avoir davantage de congés
Age :			
18-24 ans			
25-29 ans			
30-39 ans	réf	réf	
40-49 ans	-		
50-59 ans		+	
60-69 ans			
Type de contrat :			
CDD ou intérim	+	--	
Contrat à durée indéterminée	réf	réf	
Type d'emploi :			
Travail à temps complet		réf	réf
Travail à temps partiel		--	++
Fréquence du chômage depuis 10 ans :			
1 fois		+	
2 fois	+		
3 fois et plus	+		
Non	réf	réf	
A été au chômage dans les 12 derniers mois :			
Oui			--
Non			réf
Revenu annuel du foyer :			
Moins de 65 000F	--		++
65 000-84 999F			
85 000-99 999F			
100 000-119 999F			
120 000-149 999F	réf	réf	réf
150 000-199 999F			
200 000-249 999F		++	--
250 000F et plus			
Catégorie Socio-professionnelle :			
Cadre, profession libérale			
Profession intermédiaire			
Employé	réf	réf	réf
Ouvrier	--		
Exploitant agricole	--	--	+++
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	-	-	+++
Appartenance à une association :			
Oui	++		--
Non	réf		réf
S'impose des restrictions régulièrement			
Oui	-	-	+++
Non	réf	réf	réf
Conflits entre vie personnelle et vie professionnelle:			
Très souvent, souvent			
Parfois		++	
Jamais		réf	

(1) La formulation complète des questions figure dans le tableau 1.

Lecture du tableau : Ce tableau est issu d'un modèle économétrique du type LOGIT.

(+) signale un lien positif significatif (toutes choses égales par ailleurs) entre la variable explicative et l'opinion émise, (++) indique que le lien est très significatif, (+++) encore plus significatif, (-) signale un lien négatif, (- -) très négatif, (- - -) encore plus négatif.

Réf : modalité de référence, à partir de laquelle on mesure des déviations (cf encadré 2).

à 65 000 francs) refusent cette baisse. Ce refus est particulièrement net chez celles qui déclarent par ailleurs devoir s'imposer des restrictions dans leur consommation.

Les salariés sont nettement plus nombreux que les indépendants à accepter l'idée d'une diminution de revenu (58 % contre 29 %). Cependant, les ouvriers ont un comportement de refus qui les rapprochent des personnes travaillant à leur compte.

En cas de réduction généralisée du temps de travail, une préférence pour la semaine de quatre jours.

Quels que soient leur catégorie d'activité ou leur groupe social, les Français privilégient un mode de réduction du temps de travail qui conduirait à diminuer la durée hebdomadaire sous la forme d'un jour de travail de moins par semaine. En deuxième position ils optent pour une diminution de la durée quotidienne du travail, alors que les salariés, quant à eux, préfèrent une augmentation du nombre de jours de

congés (tableau 1). Les non salariés sont plus partagés. Ils manifestent, comparativement aux autres catégories, davantage le souhait de voir diminuer leur durée quotidienne de travail et s'accroître leurs congés.

La diminution du nombre de jours de travail hebdomadaires serait la modalité la plus appréciée des femmes et des chômeurs (tableau 3). Toutes choses égales par ailleurs, les titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au bac ont plutôt une préférence pour davantage de congés. Les actifs non salariés, les cadres supérieurs et professions libérales également.

Pour ces derniers, cela va de pair avec la souplesse d'horaires qui caractérise la gestion d'un travail évalué davantage par son résultat que par sa durée. Les chômeurs, les salariés d'exécution, les femmes ont une vision plus rigide des horaires de travail. Ils manifestent une préférence pour des procédures d'organisation du temps plus formalisées, moins susceptibles de variation et donc plus contraignantes pour l'entreprise, qui sont également, à leurs yeux, un moyen de garantir qu'une mesure de RDT,

assortie le cas échéant d'une perte de salaire, aboutisse à des créations d'emploi.

Les résultats de cette enquête montrent donc que les opinions émises par les individus sur la durée du travail sont en grande partie déterminées par leur vie personnelle. Elles doivent être davantage considérées comme des représentations qu'ils ont du phénomène, que comme de véritables aspirations. C'est pourquoi, il est difficile d'en tirer un enseignement sur, par exemple, le degré d'acceptation réel, dans une situation concrète, d'une baisse du revenu. Ces représentations sont également grandement déterminées par la nature que prend le débat social à un moment donné et bien évidemment par la conjoncture économique. Il sera donc intéressant de suivre l'évolution des opinions avec le retour de la croissance et des créations d'emploi.

Valérie LE CORRE

Pierre MARIONI

(DARES)